Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260528-2026_077-DE

Roi Morvan Communauté

Extrait du registre des délibérations
Séance du 28 mai 2026

L'an 2026, le jeudi 28 mai à 17H30, le conseil de communauté de Roi Morvan Communauté, légalement convoqué le 22 mai, s'est réuni à Berné sous la présidence de Monsieur Sébastien WACRENIER, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Délégués titulaires : *Mesdames et Messieurs : Gilles BERNARD, Benoît BERNY, Jean-Michel BOUEDEC, Laurent BOUKANDJA, Christophe CARARIC, Myriam CHENAIS, Claudine CORFDIR, Renée COURTEL, Paul COZIC, Christian FAIVRET, Marilyne FEBVIN, Maryse FLEGEO BRACHET, Bérangère FRITZ, René GRY, Floriane GUILLANIC, David GUILLOUX, Jean-Luc GUILLOUX, Eric JEAN, Michel LAVOLE, Erwan LE CORRE, Solenn LE FERREC, Annie LE GAL, Thierry LE NY, Jean-Charles LOHE, Michel MORVANT, Caroline NENEZ, Pierre-Marie QUESSEVEUR, Fabrice RAUD, Yvonne RAYER, Benoît RIVALAN, Daniel SKOCZ, Morgane ULLIAC, Liliane VAILLANT, Sébastien WACRENIER*

Délégués suppléants : *Mesdames et Messieurs : /*

Etaient absents / excusés : *Mesdames et Messieurs : Bernard COSPEREC, Martine LE BARTZ, Monique LE CREN, Annie LE GOFF, Gwendoline LE STER, Gérard RIO, Laëtitia ROYANT, Natacha SANNIER, Raymond SIOU, Corinne VOLA*

Pouvoirs *: Bernard COSPEREC à Jean-Charles LOHE, Martine LE BARTZ à Laurent BOUKANDJA, Gwendoline LE STER à Paul COZIC, Laëtitia ROYANT à Sébastien WACRENIER, Corinne VOLA à Jean-Luc GUILLOUX*

Nombre de membres au conseil :	***44***
Présents :	***34***
Votants :	***39***

Le quorum de 23 membres présents est atteint

A été nommée secrétaire de séance : David GUILLOUX

2026_077

Vie institutionnelle – Désignation des représentants à l'Ecole de Musique du Pays du Roi Morvan

Le conseil,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33, L2121-21 et L. 5211-1 ;
Vu les statuts de l'Ecole de Musique du Pays du Roi Morvan ;
Vu les résultats du scrutin ;

Considérant que :

- les statuts de l'Ecole de Musique du Pays du Roi Morvan prévoient que le nombre de membres au sein de l'Ecole de Musique du Pays du Roi Morvan est porté à 3 titulaires et 3 suppléants pour Roi Morvan communauté ;
- il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner en son sein ses représentants ;
- l'organe délibérant, à l'unanimité, a décidé de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations, sauf en cas de disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

DÉSIGNE

En tant que représentants de la communauté au sein de l'Ecole de Musique du Pays du Roi Morvan les conseillers communautaires suivants :

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260528-2026_077-DE

3 titulaires	3 suppléants
Liliane VAILLANT	Solenn LE FERREC
Yvonne RAYER	Pierre-Marie QUESSEVEUR
Marilyn FEBVIN	Michel LAVOLE

→ *Adopté à l'unanimité*

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Sébastien WACRENIER